

2 La mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information et de la Donnée (SDSID)

Une vision stratégique de l'évolution des SI pour les 5 prochaines années

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information et de la Donnée (SDSID) 2019-2023 a été adopté par le Conseil d'Administration du 14 mars 2019 et signé le 23 mai 2019 entre l'État, représenté par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Dominique Martin, Directeur général de l'ANSM.

Le SDSID 2019-2023 est un document de cadrage annexé au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2023. Il trace les lignes d'actions prioritaires en cohérence avec la vision stratégique de l'Agence, sa dynamique de modernisation et de valorisation des données dont elle dispose pour ses missions.

Il répond aussi aux objectifs de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et du programme Action Publique 2022 pour améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé et optimiser les moyens.

Le SDSID est construit autour de 5 objectifs stratégiques :

- ◆ inscrire la donnée au cœur des enjeux sanitaires et de santé publique en la mettant au profit des utilisateurs, des métiers et de l'écosystème,
- ◆ assurer une maîtrise du SI et des données pour répondre aux besoins de tous les usagers et parties prenantes,
- ◆ corréler l'efficacité et l'efficience de la fonction SI pour répondre aux ambitions de l'Agence,
- ◆ inscrire le SI et les données dans une dynamique d'innovation afin d'accompagner l'évolution des pratiques numériques et sociétales,
- ◆ valoriser l'Agence et son action en matière de santé publique via le SI et les usages de la donnée en suivant une logique collaborative et ouverte aux partenaires extérieurs.

Ces 5 objectifs stratégiques sont déclinés en 13 objectifs opérationnels, 29 actions et 16 indicateurs de suivi, de nature qualitative ou quantitative, permettant de suivre sa mise en œuvre et de rendre compte de son état d'avancement.

Données 2020

+ de **30** mises en production réalisées à l'ANSM

+ de **145** applications exploitées chaque jour et réparties sur 330 serveurs, dont 290 serveurs internes virtuels ou physiques et 40 serveurs virtuels externes.

+ de **1 700** postes utilisateurs en maintenance

+ de **8 700** incidents et plus de 3900 demandes utilisateurs dans l'année avec l'ajout (augmentation des délais de prise en compte des demandes)

Adapter l'organisation pour améliorer la performance

Indicateur n°19

89 % du portefeuille annuel de projets SI réalisé
[socle 85 % - cible 100 %]FAITS
MARQUANTS

Réalisation du portefeuille projet 2020

Poursuite des principaux projets suivants :

- ◆ mise en production de l'outil de gestion des congés (Chronos),
- ◆ mise en place de la Déclaration Sociale nominative (dispositif déclaratif dématérialisé pour une transmission unique des données RH aux administrations afin à la fois de réduire la charge administrative des employeurs et de sécuriser la démarche),
- ◆ interface entre le portail national des vigilances et notre outil de matériovigilance,
- ◆ EUDAMED, réalisé en collaboration avec l'Europe pour la mise en place des nouvelles procédures et des référentiels européens sur les dispositifs médicaux,
- ◆ PEMBA, la nouvelle Base nationale de pharmacovigilance,
- ◆ mise en place de procédures dématérialisées comme pour les déclarations d'import/export et de ruptures de stock de médicaments ou pour la table commune des réactifs,

- ◆ poursuite des travaux de réduction de l'obsolescence du SI (montée de version de plusieurs serveurs, mise à jour des outils ou applications back office).

Lancement de nouveaux projets qui, pour la majorité d'entre eux, se poursuivront en 2021 :

- ◆ le changement de baie de stockage,
- ◆ la mise en place d'un registre de suivi de l'expérimentation du cannabis thérapeutique,
- ◆ la mise en place d'une nouvelle GED (gestion électronique des documents),
- ◆ la mise à jour du SI en lien avec le projet "ouverture" de l'ANSM,
- ◆ la déclaration des temps d'activité,
- ◆ la migration des ordinateurs de l'ANSM de Windows 7 à Windows 10.

Autres faits marquants

- ◆ Le déploiement de matériels et solutions informatiques pour répondre aux besoins urgents de télétravail dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire^[75]
- ◆ Intégration du pôle de maîtrise d'ouvrage à la DSI permettant d'améliorer la synergie entre les équipes avec la maîtrise d'œuvre
- ◆ Invalidation du "Privacy Shield", décision européenne sur les hébergeurs de données américains impactant notre projet de migration de la messagerie électronique et l'outil d'accueil des usagers

[75] Lire aussi "Dossier spécial : l'ANSM face à la COVID-19 : s'adapter face à la crise sanitaire", page 193.